



Déclaration CFTC au Comité National du 9 décembre 2025 sur l'installation CIRCE

Madame l'Administratrice Générale,

Suite à notre déclaration au Comité National du 30 octobre dernier, la CFTC demande si le décret de rattachement de CIRCE à l'INB MAGENTA a été signé et publié par le Ministre, ou si le projet n'a plus de raison d'être.

La CFTC vous demande de présenter la base des scénarios étudiés pour la reprise de l'installation jusqu'à sa mise en service totale ou partielle. Les exigences initiales sont-elles maintenues en l'état ou bien revues à la baisse ? Pour la CFTC, ce point est essentiel sur l'atteinte de l'objectif des installations de secours et d'intervention de l'Établissement à un coût et délai raisonnables. La CFTC demande que l'on revienne à des exigences conformes et proportionnées aux risques.

La construction financière était sur une triple contribution entre la DES, la DAM et l'A&D. Quel pourrait être l'impact pour chaque direction face à un très probable surcoût ? La contribution de l'A&D sera-t-elle appelée à être encore plus mobilisée ?

Enfin, le pilotage et le suivi du projet méritent d'être plus fin. Le CEA mettra-t-il plus de moyen sur la gestion projet de CIRCE à la DIMP ?